



Commission
européenne

MISE EN ŒUVRE DU PACTE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

RAPPORT AU CONSEIL EUROPÉEN, 18 – 19 OCTOBRE 2012



COMMISSION EUROPÉENNE

MISE EN ŒUVRE DU PACTE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

RAPPORT AU CONSEIL EUROPÉEN, 18 - 19 OCTOBRE 2012

Le pacte pour la croissance et l'emploi adopté par les chefs d'État ou de gouvernement lors du Conseil européen de juin fait partie intégrante de la réponse de l'Union européenne à la crise économique et financière. Il complète et renforce les efforts actuellement déployés pour rétablir la stabilité financière et approfondir l'union économique et monétaire. Les mesures déterminées d'aujourd'hui visant à favoriser la croissance, à créer des emplois et à redynamiser l'économie de l'Europe porteront leurs fruits dans les décennies à venir.

La Commission a soumis un large éventail de propositions de nature à favoriser la croissance, qui font partie du pacte pour la croissance et l'emploi, et travaille main dans la main avec le Parlement européen et le Conseil afin d'en assurer l'adoption et la mise en œuvre rapides de sorte que leurs résultats positifs se fassent ressentir le plus rapidement possible dans l'économie.

Des progrès encourageants ont été accomplis en ce qui concerne certains aspects du pacte pour la croissance et l'emploi depuis le mois de juin; ainsi par exemple, l'augmentation du capital de la BEI est en cours et des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les emprunts obligataires liés à des projets pilotes. Toutefois, dans d'autres domaines, les résultats ont été décevants et la forte détermination politique des chefs d'État ou de gouvernement et du Parlement européen n'a pas encore débouché sur une intensification des travaux qui devrait permettre d'obtenir rapidement des résultats sur le terrain.

Le présent rapport et l'annexe qui l'accompagne font le point sur les progrès accomplis et mettent en lumière les domaines dans lesquels il convient de redoubler d'efforts en vue de promouvoir activement les possibilités de croissance.

Renforcer la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020:

Les priorités à mettre en œuvre pour la réforme et la modernisation de l'économie européenne font l'objet d'un large consensus. L'adoption, par le Conseil, des recommandations par pays pour 2012 doit maintenant être suivie par une action déterminée au niveau national pour mettre ces recommandations en pratique. Le nouveau système de gouvernance économique européenne s'avère efficace, mais n'est pas terminé: l'accord sur le paquet de deux mesures législatives dit «two pack», visant à renforcer davantage la coordination de la politique budgétaire dans la zone euro, demeure une priorité absolue. Les progrès relatifs aux propositions de la Commission en vue d'une union bancaire et les travaux à plus long terme sur l'union économique et monétaire contribueront à rétablir la confiance dans l'économie et à créer des conditions propices à la croissance.

Approfondir le marché unique:

L'énorme potentiel que représente le marché unique en tant que moteur de la croissance n'a pas encore été pleinement exploité. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions clés du premier Acte pour le marché unique ont été inégaux. L'adoption récente de la législation relative à la normalisation est une mesure positive. Les colégislateurs

devraient s'attacher à adopter des propositions clés concernant le brevet unitaire, le capital-risque, les fonds d'investissement social, la comptabilité et les modes alternatifs de résolution des conflits avant la fin de l'année et à accélérer les travaux relatifs à d'autres actions clés, tels que les marchés publics, les qualifications professionnelles, le détachement de travailleurs, la taxation de l'énergie et les signatures électroniques – domaines dans lesquels les progrès n'ont, jusqu'à présent, pas répondu aux attentes. La Commission vient de proposer une nouvelle série de mesures visant à renforcer la croissance dans un second Acte pour le marché unique. Elle a également accéléré ses travaux concernant la mise en œuvre de la directive sur les services, la suppression des dernières restrictions illégales sur les structures ou les capitaux des sociétés et la facilitation de l'accès aux professions réglementées et invite les États membres à participer pleinement à ces travaux.

Interconnecter l'Europe:

Nous avons fixé des échéances ambitieuses, mais réalistes, pour la réalisation du marché unique numérique et du marché intérieur de l'énergie. Les décisions et les mesures que nous prenons aujourd'hui détermineront les résultats que nous pourrions obtenir. La Commission va prochainement présenter un plan d'action détaillant les mesures à prendre par chaque État membre pour parachever le marché intérieur de l'énergie. Ce plan s'appuiera sur les directives en matière d'efficacité énergétique récemment adoptées. De même, la révision à mi-parcours de la stratégie numérique, qui sera publiée avant la fin de l'année, mettra en évidence les domaines dans lesquels des obstacles subsistent et où des mesures doivent être prises. L'accélération des travaux relatifs à la proposition de la Commission sur la gestion collective des droits et les initiatives à venir sur le droit d'auteur et les services audiovisuels constitueront également une contribution majeure. Un accord ambitieux sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe traduira clairement l'intention de la Commission de réaliser les investissements nécessaires en matière d'infrastructures pour l'énergie, le numérique et les transports.

Créer le cadre réglementaire approprié pour la croissance:

La Commission fera rapport, d'ici à la fin de 2012, sur les progrès considérables qui ont été accomplis en matière de réglementation intelligente et s'attellera à réduire davantage encore la charge réglementaire tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. Au début de 2013, la Commission présentera un premier rapport sur l'état d'avancement et le tableau de bord des actions en cours pour adapter la réglementation de l'UE aux besoins des PME et des microentreprises.

Construire une Union de l'innovation:

L'innovation est capitale pour la croissance et la compétitivité futures de l'UE. La Commission a exposé comment renforcer l'Espace européen de la recherche et a présenté une stratégie ambitieuse pour les technologies génériques essentielles. Un accord sur les propositions de programmes Horizon 2020 et COSME dans le cadre du prochain CFP offrira aux chercheurs et aux PME l'impulsion dont ils ont tant besoin. Les actions exposées par la Commission dans son récent examen de la politique industrielle de l'UE aideront l'Union européenne à conserver son avance technologique et faciliteront les investissements à un stade précoce du développement de nouvelles technologies.

Investir dans la croissance:

Les mesures de financement de 120 milliards d'euros inscrites dans le pacte pour la croissance et l'emploi offrent d'importantes possibilités pour stimuler la croissance et les investissements du secteur privé. L'augmentation du capital de la Banque européenne d'investissement est désormais acceptée: 90 % seront disponibles au plus tard en mars 2013. Le programme 2013 de prêts de la BEI reflétera la capacité de prêt accrue. Les

premières obligations de l'UE liées à des projets seront lancées dans les mois à venir, dans l'attente de la signature d'un accord de coopération entre la Commission et la BEI à la fin du mois d'octobre. Le Conseil d'administration de la BEI a déjà approuvé une réserve de projets. La Commission continue à travailler avec les États membres en vue de reprogrammer et d'accélérer les dépenses des fonds structurels de l'UE pour soutenir la croissance. Cependant, les décisions à prendre cette année sur la base du budget 2013 et le prochain cadre financier pluriannuel seront révélateurs de l'engagement collectif à investir dans la croissance et la compétitivité. La Commission ne dispose pas de crédits de paiement suffisants pour couvrir les demandes de paiement actuellement soumises par les États membres. Ce sont des obligations légales qui doivent être honorées et les retards dans l'exécution des paiements ne contribueront pas à rétablir la croissance et la confiance en notre économie.

Élaborer une politique fiscale favorable à la croissance:

La Commission a présenté une série de propositions – concernant par exemple la révision de la directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés, la taxation de l'énergie et les mandats pour la négociation d'accords sur la fiscalité de l'épargne avec des pays tiers – qui, une fois adoptées, contribueront au renforcement des recettes publiques et offriront des opportunités stimulant la croissance et soutenant l'assainissement budgétaire. Toutefois, l'avancement des travaux au Conseil et au Parlement européen demeure insuffisant. La Commission appelle à un engagement renouvelé à progresser dans ce domaine, notamment par la mise en œuvre du plan d'action sur la fraude et l'évasion fiscales comprenant une initiative sur les paradis fiscaux, qui doit être adopté au cours de cette année. Dès que les exigences minimales pour l'adoption d'une taxe sur les transactions financières grâce à une coopération renforcée seront réunies, la Commission présentera une proposition en vue d'une décision d'autorisation.

Créer des emplois et un véritable marché européen de l'emploi:

Les États membres doivent continuer à agir pour faire face aux défis économiques et sociaux posés par le chômage élevé et l'évolution démographique. Le cadre pour le progrès est en place; il est maintenant essentiel de le mettre en œuvre. La Commission a lancé un ambitieux «paquet emploi» indiquant les principales mesures visant à soutenir la création d'emplois, à rétablir la dynamique du marché du travail et à améliorer la gouvernance de l'UE, et plaide en faveur d'une accélération des travaux sur la portabilité des droits à pension. Au niveau européen, la réforme d'EURES visant à transformer cet outil en une véritable plateforme de recrutement et de placement est en cours et la Commission proposera prochainement une communication invitant à repenser les systèmes éducatifs et un paquet en faveur de l'emploi des jeunes s'appuyant sur l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes et comprenant des propositions relatives à une garantie pour la jeunesse. Les travaux relatifs à la proposition de la Commission sur les droits des travailleurs détachés doivent être accélérés.

Exploiter le potentiel du commerce:

Des progrès ont été enregistrés dans les négociations commerciales avec un certain nombre de partenaires internationaux. Des accords ont été signés avec le Pérou et la Colombie et les accords avec Singapour et le Canada devraient être finalisés d'ici la fin de l'année. La Commission a proposé des directives de négociation avec le Japon et les négociations se poursuivent avec l'Inde, qui nécessitent un nouvel élan. Les travaux sur les propositions de la Commission relatives à l'accès aux marchés publics des pays tiers devraient également être accélérés.

Dans tous ces domaines, le succès du pacte pour la croissance et l'emploi exigera un partenariat renforcé entre les institutions européennes et les États membres. La Commission européenne continuera à jouer pleinement son rôle et invite notamment:

- le Conseil européen à confirmer l'urgence de la mise en œuvre de tous les aspects du pacte pour la croissance et l'emploi;
- les États membres à poursuivre leurs efforts de réforme avec courage et détermination, conformément aux recommandations par pays adoptées en juillet 2012; ainsi que
- le Parlement européen et le Conseil à accélérer l'adoption des propositions les plus susceptibles de dynamiser la croissance.

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Mesures à prendre au niveau des États membres

RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EUROPE 2020		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Stratégie Europe 2020	Recommandations par pays présentées par la Commission en mai, approuvées par le Conseil européen en juin et adoptées par le Conseil en juillet.	Mise en œuvre en cours au niveau national. Les États membres mettront en œuvre les recommandations par pays au moyen de programmes de réforme et de l'élaboration des budgets pour 2013. La Commission adoptera en novembre l'enquête annuelle sur la croissance de 2013.
Nouveaux instruments de gouvernance économique et pression des pairs	Un nouvel ensemble de règles concernant la gouvernance économique est entré en vigueur en décembre 2011 et est appliqué depuis janvier 2012. La Commission a présenté un 1 ^{er} rapport dans le cadre du mécanisme d'alerte, qui a été suivi d'analyses approfondies dans 12 pays. Les déséquilibres sont traités au moyen de recommandations par pays.	De nouvelles règles continueront à être appliquées lors du Semestre européen 2013. Mise en œuvre au niveau national des recommandations par pays. Le rapport dans le cadre du mécanisme d'alerte 2013 sera présenté en novembre avec l'enquête annuelle sur la croissance.
Règlements «two pack»	La Commission a proposé deux règlements supplémentaires pour renforcer la surveillance et la coordination budgétaires pour tous les États membres de la zone euro en novembre 2011 («2 pack»).	Trilogues en cours – il est urgent de trouver un accord.

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

APPROFONDIR LE MARCHÉ UNIQUE		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Acte pour le marché unique I	<p>La Commission a présenté des propositions sur l'ensemble des 12 actions clés de l'Acte pour le marché unique I:</p> <p>Système européen de normalisation</p> <p>Brevet unitaire</p> <p>Fonds de capital-risque</p> <p>Fonds d'investissement social</p> <p>Simplification des directives dans le domaine de la comptabilité</p> <p>Modes alternatifs de résolution des conflits</p> <p>Orientations RTE-E</p> <p>Directive sur la taxation de l'énergie</p> <p>Qualifications professionnelles</p> <p>Marchés publics</p> <p>Détachement de travailleurs</p> <p>Signatures électroniques</p> <p>RTE-T et orientations pour les télécommunications</p>	<p>Adopté en octobre 2012.</p> <p>Accord possible pour la fin 2012.</p> <p>Le processus législatif ne respecte pas le calendrier: une accélération est requise.</p>
Acte pour le marché unique II	<p>La Commission a présenté un second Acte pour le marché unique en octobre 2012, qui répertorie 12 actions clés supplémentaires pour améliorer la croissance.</p>	<p>La Commission présentera des propositions pour le printemps 2013, en vue de leur adoption pour le printemps 2014.</p>
Gouvernance du marché unique	<p>La Commission a présenté une communication sur la gouvernance du marché unique en juin.</p>	<p>Travail de suivi en cours sur les mesures visant à accélérer la transposition, renforcer la mise en œuvre et suivre et définir les actions correctives.</p>
Directive sur les services	<p>La Commission a présenté une communication sur la mise en œuvre de la directive sur les services en juin.</p>	<p>Le travail de suivi sur la mise en œuvre de la directive se poursuivra, notamment au moyen de procédures d'infraction, de l'évaluation par les pairs et de l'échange de bonnes pratiques.</p>

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi

Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

RÉALISER UN MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Initiative phare «Une stratégie numérique pour l'Europe»	La mise en œuvre de la stratégie numérique a progressé, notamment grâce à des propositions sur la gestion collective des droits et la politique européenne du spectre.	La Commission va publier un examen à mi-parcours avant la fin de l'année, qui détaillera les mesures encore à prendre aux niveaux européen et national.
Signature et identification électroniques	La Commission a présenté une proposition de règlement en juin 2012.	Le processus législatif ne respecte pas le calendrier: une accélération est requise.
Modernisation du régime du droit d'auteur	Directive sur les œuvres orphelines adoptée en octobre 2012. La Commission a présenté des propositions sur la gestion collective des droits. Livre vert sur la distribution en ligne d'œuvres audiovisuelles publié en 2011.	Le processus législatif devrait être accéléré en ce qui concerne la gestion collective des droits. La Commission présentera un suivi du livre vert pour la fin 2012.
Facturation électronique	Définie en tant qu'action clé dans l'Acte pour le marché unique II.	La Commission présentera une proposition pour le printemps 2013.
Investissement dans l'infrastructure numérique/les réseaux à haut débit	<p>Consultation publique lancée en juin sur la révision des lignes directrices concernant le financement public des réseaux à haut débit.</p> <p>La Commission prépare des orientations réglementaires sur l'accès aux réseaux à haut débit.</p> <p>La Commission a présenté des propositions en vue d'un mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui s'inscrit dans le prochain cadre financier pluriannuel afin de soutenir les investissements dans les réseaux et les infrastructures des services numériques dans des domaines clés d'intérêt européen.</p>	<p>La Commission présentera au cours des prochains mois des lignes directrices modifiées concernant le financement public des réseaux à haut débit. Comme annoncé dans l'Acte pour le marché unique II, la Commission présentera une proposition législative pour réduire le coût du déploiement du réseau à haut débit début 2013.</p> <p>La Commission présentera en 2013 des recommandations sur la non-discrimination et la méthode de calcul des coûts pour les prix de gros réglementés de l'accès aux réseaux, afin d'encourager l'équivalence d'accès, la cohérence et la stabilité dans toute l'Europe.</p> <p>Un accord ambitieux sur le niveau de soutien apporté au mécanisme pour l'interconnexion en Europe doit être trouvé en 2012.</p>

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

CRÉER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE APPROPRIÉ POUR LA CROISSANCE		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Réglementation intelligente	Réduire la charge réglementaire aux niveaux européen et national reste une priorité clé pour la Commission et est au cœur du programme pour une réglementation intelligente, comme le décrit la communication de 2010 intitulée «Une réglementation intelligente au sein de l'Union européenne».	La Commission présentera une communication pour la fin 2012, qui fera le point sur les progrès réalisés par rapport aux mesures et objectifs énoncés dans la communication de 2010 et décrira les travaux à venir.
Charge administrative	La Commission a proposé des mesures qui, si elles sont approuvées, réduiront la charge administrative d'environ 30 %.	Le Parlement et le Conseil sont invités à agir rapidement afin d'approuver les mesures restantes visant à atteindre une réduction de 5,5 % supérieure à l'objectif fixé au départ, à savoir une réduction de 25 %. La Commission fera rapport sur le réexamen de sa politique de consultation publique et sur les résultats définitifs du programme pour la réduction des charges administratives dans la communication à venir.
PME et microentreprises	La Commission a lancé une consultation pour dresser la liste des 10 législations faisant peser les charges les plus lourdes sur les PME et pour lesquelles la Commission fera des propositions de simplification.	Début 2013, la Commission publiera un rapport sur l'état d'avancement de la politique de réduction de la charge réglementaire qui pèse sur les PME et les microentreprises, notamment un tableau des exonérations et des régimes allégés pour les microentreprises.

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

ACHEVER LE MARCHÉ INTÉRIEUR DE L'ÉNERGIE		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Achever le marché intérieur de l'énergie	Des travaux sont en cours pour répertorier d'ici 2014 les entraves à l'achèvement du marché intérieur de l'énergie.	La Commission publiera en novembre un rapport détaillé sur le fonctionnement du marché intérieur de l'énergie, qui portera notamment sur les obstacles qui entravent le plus souvent son achèvement d'ici 2014, comme l'exige le Conseil européen. La communication inclura une analyse par pays et un plan d'action assorti d'un calendrier clair.
Investissement dans les infrastructures énergétiques	La Commission a présenté des propositions en vue d'un mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui s'inscrit dans le prochain cadre financier pluriannuel afin de soutenir les investissements dans les infrastructures énergétiques d'intérêt européen.	Un accord ambitieux sur le niveau de soutien apporté au mécanisme pour l'interconnexion en Europe doit être trouvé d'ici la fin 2012.
Efficacité énergétique	Les directives sur l'efficacité énergétique ont été adoptées en juin 2012 et entreront en vigueur en décembre 2012.	Les États membres fixeront des objectifs nationaux d'ici le 30 avril 2013 et présenteront les premiers rapports sur la mise en œuvre des programmes sur l'efficacité énergétique pour la fin 2013.

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

CONSTRUIRE UNE UNION DE L'INNOVATION

	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Renforcer l'Espace européen de la recherche	La Commission a adopté la communication sur «Un partenariat renforcé pour l'excellence et la croissance dans l'Espace européen de la recherche» en juillet 2012.	Les États membres doivent prendre des mesures en coopération avec les acteurs clés pour dynamiser les investissements et encourager la concurrence nationale, optimiser la coopération transnationale au travers des infrastructures de recherche, faciliter la mobilité des chercheurs, traiter les questions homme-femme et améliorer l'accès au savoir scientifique.
Investissement dans la recherche et l'innovation	Au titre du cadre financier pluriannuel 2014-2020, la Commission a proposé Horizon 2020 et un programme consacré à la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) afin d'apporter un soutien public à la recherche, de mobiliser des investissements privés et d'aider les PME à accéder aux sources de financement.	Un accord ambitieux sur le niveau d'aide apporté aux programmes Horizon 2020 et COSME doit être trouvé d'ici la fin 2012.
Technologies génériques essentielles	La Commission a présenté sa stratégie sur les technologies génériques essentielles en juin 2012.	La mise en œuvre de la stratégie nécessitera des efforts soutenus de la part de la Commission et des États membres. Un groupe de haut niveau devra être instauré.
Modernisation de la politique industrielle	La Commission a adopté en octobre 2012 une communication sur un réexamen de la politique industrielle de l'UE pour aider les industries européennes à conserver leur avance technologique et à faciliter les investissements aux stades précoces de l'adoption et de la diffusion de nouvelles technologies.	Les initiatives formulées dans la communication doivent être mises en œuvre au plus vite, y compris grâce aux travaux de task-forces créées dans des domaines prioritaires.
Protection par brevet unitaire	Des propositions législatives de la Commission sur la protection par brevet unitaire sont examinées par le Conseil et le Parlement.	L'accord du Conseil et du Parlement est requis pour la fin 2012 pour permettre l'enregistrement du premier brevet à effet unitaire pour le printemps 2014.

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

INVESTIR DANS LA CROISSANCE		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Augmentation du capital de la BEI	Une augmentation de capital de 10 milliards d'EUR sera décidée par le Conseil de la BEI pour la fin 2012.	Un programme de prêts de la BEI pour 2013 devra tenir compte de l'augmentation de la capacité de prêt de 60 milliards d'EUR environ, notamment au moyen d'un nouveau mécanisme pour la croissance et l'emploi. La BEI devra intensifier ses activités de consultation technique et financière pour favoriser la réalisation de projets et accélérer les décaissements et les investissements réels.
Projet pilote concernant des obligations liées à des projets	100 millions d'EUR autorisés pour des obligations liées à des projets dans le secteur du transport en 2012, susceptibles de générer des investissements de 1,5 – 2 milliards d'EUR. La BEI a préparé une réserve de projets.	Un accord de coopération Commission – BEI sera signé pour la fin octobre. Les premières obligations liées à des projets seront lancés peu après. Une enveloppe supplémentaire de 130 millions d'EUR sera débloquée en 2013 (100 millions pour le transport, 20 millions pour les TIC et 10 millions pour l'énergie).
Reprogrammation et accélération des fonds structurels de l'UE.	La Commission collabore avec les États membres à la reprogrammation des fonds structurels pour soutenir les priorités en matière de croissance et d'emploi et pour accélérer leur décaissement.	Les États membres définiront des priorités supplémentaires pour reprogrammer et mobiliser des fonds structurels de l'UE en vue de soutenir la croissance.
Budget 2013	La proposition de la Commission pour le budget 2013 de l'UE est axée sur la fourniture d'investissements soutenant la croissance en 2013.	La mise en œuvre réussie du plan de financement passe par un niveau approprié de soutien dans le budget 2013 de l'UE, qui sera adopté par le Conseil et le Parlement en novembre. Les fonds débloqués seront utilisés pour soutenir les infrastructures prioritaires (50 %), la recherche, l'innovation, les PME et les services de TI (25 %), ainsi que les mesures relatives au marché du travail, au capital humain et à l'inclusion sociale (25 %).
Cadre financier pluriannuel 2014-2020	Les propositions de la Commission pour les programmes du cadre financier pluriannuel 2014-2020 sont axées sur la croissance et mettent particulièrement l'accent sur les résultats et la valeur ajoutée au niveau de l'UE.	Un accord ambitieux sur le niveau de soutien apporté aux programmes de soutien à la croissance doit être trouvé d'ici la fin 2012.

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

ÉLABORER UNE POLITIQUE FISCALE FAVORABLE A LA CROISSANCE		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Fiscalité des revenus de l'épargne	La Commission a présenté des propositions pour la révision de la directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne et pour des mandats pour la révision d'accords sur la fiscalité de l'épargne avec des pays tiers respectivement en novembre 2008 et juillet 2011.	Le processus législatif ne respecte pas le calendrier: une accélération est requise.
Taxation de l'énergie	La Commission a présenté une proposition de directive sur la taxation de l'énergie en avril 2011.	Le processus législatif ne respecte pas le calendrier: une accélération est requise.
ACCIS	La Commission a présenté des propositions pour une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS) en mars 2011.	Le processus législatif ne respecte pas le calendrier: une accélération est requise.
Fraude et évasion fiscales	La Commission a présenté en juin une communication sur les moyens concrets de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.	La Commission a l'intention de présenter, avant la fin de 2012, un plan d'action identifiant les mesures spécifiques qui pourraient être élaborées rapidement, en même temps qu'une initiative sur les paradis fiscaux et la planification fiscale agressive. Le plan d'action définira des mesures concrètes pour améliorer la coopération administrative et soutiendra le développement de la politique existante en matière de bonne gouvernance.
Taxe sur les transactions financières	La Commission a présenté une proposition de taxe sur les transactions financières en septembre 2011.	Dès que les conditions seront réunies, la Commission est prête à progresser avec les États membres souhaitant s'engager sur la voie d'une coopération renforcée.

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

CRÉER DES EMPLOIS ET UN VÉRITABLE MARCHÉ EUROPÉEN DE L'EMPLOI		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Politique de l'emploi	La Commission a présenté en avril 2012 un «paquet emploi» indiquant les principales mesures visant à soutenir la création d'emplois, à rétablir la dynamique du marché du travail et à améliorer la gouvernance de l'UE.	Mesures à mettre en œuvre au plus vite.
Chômage des jeunes	La Commission a lancé en 2011 l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes et des équipes chargées de mobiliser les fonds structurels de l'UE pour lutter contre le chômage des jeunes et soutenir les PME. Rapport de l'UE sur la jeunesse publié par la Commission en septembre 2012.	La Commission présentera en décembre un paquet en faveur de l'emploi des jeunes pour examiner l'état d'avancement des travaux. Il comprendra une proposition de recommandation du Conseil consacrée aux «garanties pour la jeunesse» et une deuxième phase de consultation des partenaires sociaux sur un cadre de qualité pour les stages.
Éducation et compétences	Des travaux de diagnostic consacrés à l'éducation et aux compétences sont en cours. La réforme du système EURES visant à transformer cet outil en une véritable plateforme de recrutement et de placement est en cours.	La Commission présentera une communication invitant à repenser les systèmes éducatifs d'ici la fin de 2012, faisant le point sur la situation actuelle en matière de compétences et proposant des pistes d'actions futures. La proposition de la Commission pour la réforme d'EURES fera partie du paquet en faveur de l'emploi des jeunes.
Portabilité des droits à pension	La Commission travaille avec la présidence chypriote sur la conservation des droits à pension et des droits en matière de sécurité sociale transfrontières en vue de relancer le processus.	Les travaux doivent être accélérés.
Travailleurs détachés	La Commission a présenté en mars 2012 une proposition sur les droits des travailleurs détachés.	Le processus législatif ne respecte pas le calendrier: une accélération est requise.
Professions réglementées	La Commission a présenté en décembre 2011 une proposition sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.	Le processus législatif ne respecte pas le calendrier: une accélération est requise. La Commission collabore avec les États membres à la mise en œuvre des recommandations par pays.
Travailleurs âgés	Le comité de la protection sociale (CPS) travaille sur les principes directeurs concernant le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle qui devraient être adoptés en octobre.	Dans le contexte du programme de surveillance multilatérale, le CPS et le Comité de l'emploi effectueront un examen thématique conjoint sur le thème du vieillissement actif en 2013.

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

EXPLOITER LE POTENTIEL DU COMMERCE		
	Progrès accomplis à ce jour	Prochaines étapes
Accords commerciaux	<p>Accord commercial avec le Pérou et la Colombie signé en juin 2012.</p> <p>Les négociations en vue d'un accord économique et commercial global (AECG) avec le Canada ont bien progressé.</p> <p>Les négociations avec Singapour sont proches de la phase finale.</p> <p>Des négociations sont en cours avec l'Inde.</p> <p>La Commission a adopté en juillet sa recommandation de directives de négociation d'un ALE avec le Japon.</p> <p>Le groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et la croissance prépare un rapport sur la perspective éventuelle d'un ALE avec les États-Unis.</p> <p>Des négociations en vue d'un accord de libre-échange complet et approfondi avec l'Ukraine ont été conclues en décembre 2011. L'accord de libre-échange complet et approfondi entre l'UE et l'Ukraine a fait l'objet d'un paraphe technique en juillet 2012.</p> <p>Des directives de négociation pour des accords de libre-échange complet et approfondi avec l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont été adoptées en décembre 2011.</p>	<p>L'approbation du Parlement européen est requise.</p> <p>Les négociations doivent être finalisées dans les prochains mois.</p> <p>Les négociations doivent être finalisées dans les prochains mois.</p> <p>Les négociations doivent être poursuivies – une motivation plus importante de la part de l'Inde est requise pour une conclusion rapide.</p> <p>Les États membres doivent accélérer le travail sur les directives de négociation.</p> <p>Le rapport doit être adopté d'ici la fin de 2012.</p> <p>Des étapes techniques supplémentaires (traduction) doivent être terminées avant la signature d'ici fin 2012.</p> <p>La Commission est prête à lancer les négociations dès que le processus préparatoire sera terminé et en fonction de la volonté des partenaires.</p>

Mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi
Contribution des politiques européennes à la croissance et l'emploi

	<p>Des négociations sont en cours avec la Malaisie.</p> <p>La Commission a lancé la phase préparatoire pour les négociations avec la Tunisie, le Maroc et la Jordanie en mars 2012.</p> <p>Le Conseil a autorisé la Commission à entamer les négociations sur un accord de libre-échange complet et approfondi avec la Géorgie et la Moldavie en décembre 2011 et avec l'Arménie en février 2012.</p>	<p>Les négociations doivent se poursuivre.</p>
<p>Accès aux marchés publics des pays tiers</p>	<p>La Commission a présenté une proposition sur l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers en mars 2012.</p>	<p>Le processus législatif doit être accéléré.</p>

